

AGRICA ÉPARGNE

LONG TERME

Rapport annuel au 30/12/2022



FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

Société de gestion :	AGRICA EPARGNE
Teneur de comptes conservateur de parts :	AMUNDI ESR
Dépositaire :	CACEIS BANK
Commissaire aux comptes :	PWC AUDIT

■ NOM DU FCPE

Agrica Épargne Long Terme

■ NATURE JURIDIQUE

Agrica Épargne Long Terme est un fonds multi-entreprises régi par les dispositions de l'article L. 214-164 du Code monétaire et financier.

■ CLASSIFICATION AMF

Le FCPE Agrica Épargne Long Terme est un fonds actions.

■ PROFIL DE RISQUE

L'indicateur synthétique de risque classe les fonds sur une échelle allant de 1 à 7, sur la base d'un calcul reposant sur le comportement du fonds face à la combinaison des risques de marché et de crédit. La présentation et le positionnement sur l'échelle sont normés, le niveau 1 représentant le risque le plus faible.

Le profil de risque du fonds au 30/12/2022 est de 4 à l'issue des calculs réalisés en tenant compte de l'exercice 2022.

■ AFFECTATION DES RESULTATS

Capitalisation dans le fonds.

■ CREE POUR L'APPLICATION

- des divers accords de participation passés entre les sociétés adhérentes et leur personnel ;
- des divers plans d'épargne d'entreprise ou interentreprises, plans d'épargne pour la retraite collectifs, plans d'épargne pour la retraite collectifs interentreprises établis par les sociétés adhérentes pour leur personnel.

■ OBJET DU FONDS

Le fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers.

A cette fin, le fonds ne peut recevoir que les sommes :

- attribuées aux salariés de l'entreprise au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise, du plan d'épargne de groupe, du plan d'épargne interentreprises, du plan d'épargne pour la retraite collectif, du plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises y compris l'intéressement ;
- versées dans le cadre d'un plan d'épargne retraite conformément à l'article L224-1 et suivants du code monétaire et financier ;
- provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L. 3323-2, L.3323-3 et D. 3324-34 du Code du travail.

■ OBJECTIF DE GESTION ET STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCPE a pour objectif, sur un horizon de huit ans minimum, de surperformer son indicateur de référence.

Le FCPE gère dans le respect des ratios prévus par la réglementation et son propre règlement des actifs financiers (valeurs mobilières) français ou étrangers.

Le FCPE est composé au minimum à 90% d'investissements en actions internationales, y compris émergentes, dont au moins 15% de l'actif du fonds en actions d'entreprises de taille intermédiaires (ETI) et de petites et moyennes entreprises (PME). Les investissements autres qu'actions, limités à 10% maximum de l'actif, sont des produits obligataires, y compris obligations convertibles, et monétaire.

Le FCPE est un fonds de fonds et sera investi jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectif (OPCVM/FIVG), c'est-à-dire :

- en OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières) de droit français ou étranger ;
- en FIVG (fonds d'investissement à vocation générale) de droit français.

■ INDICATEUR DE REFERENCE

Pas d'indices de référence.

■ VIE DU FCPE SUR L'EXERCICE SOUS REVUE

Lors du Conseil de Surveillance qui s'est tenu le 16 juin 2022, M. Patrick LEROY Directeur général délégué de la société de gestion AGRICA EPARGNE a constaté la présence de M. Franck BARTEAU, président en exercice. Dans ces conditions il préside la présente séance (mandat sur exercice 2021) et est porteur des pouvoirs donnés au Président.

Le Conseil de Surveillance :

- a approuvé la reconduction de M. Franck BARTEAU, représentant salarié d'AGRICIA GESTION, pour les fonctions de Président du FCPE Agrica Épargne Dynamique pour l'exercice 2022
- a approuvé le rapport annuel au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2021

■ POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SUIVIE PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

Les marchés actions affichent en 2022 la plus mauvaise performance annuelle depuis la crise financière de 2008, pénalisés par le revirement historique des banques centrales et un contexte géopolitique incertain. Tous les grands indices ont terminé l'année avec des performances largement négatives : -18,5% pour le S&P 500, -32,5% pour le Nasdaq et -12,5% pour le MSCI EMU.

Les banquiers centraux ont tout au long de l'année, réaffirmé leur détermination à combattre l'inflation même si le risque de récession augmente. Aux Etats-Unis, l'inflation a probablement atteint son pic mais le marché de l'emploi reste très robuste, écartant à court terme le scénario d'un « pivot » de la FED. En Zone Euro, la BCE reste extrêmement ferme et a confirmé la nécessité de mettre en œuvre des hausses de taux supplémentaires afin de juguler l'inflation. Dans ce contexte, les rendements obligataires ont logiquement bondi et terminent le mois de décembre au plus haut de l'année : 3,1% pour l'OAT, 2,6% pour le Bund et 3,9% pour le taux souverain américain.

Fin 2022, l'actualité a été également dominée par la fin du dogmatisme de la Chine sur sa stratégie zéro-covid et la levée progressive des restrictions sanitaires qui pèsent sur l'économie chinoise depuis 3 ans. La réouverture sera probablement graduelle mais devrait être bénéfique en particulier aux secteurs du luxe et de l'industrie, et permettre une normalisation des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Sur un plan sectoriel, les financières ont bénéficié de la remontée des taux longs et limitent leur recul à -0,4% en décembre. A l'opposé, le secteur technologique, inversement corrélé aux taux d'intérêt, recule de -9,0%. Depuis le début de l'année, le grand gagnant reste l'énergie qui s'adjuge une performance de 33,6% portée par l'effet positif de la hausse du baril sur les BPA du secteur. Les financières affichent également une performance positive en 2022 (+1,4%) grâce à leur sensibilité aux taux d'intérêt et à une bonne maîtrise du coût du risque. A l'inverse, la technologie a subi une forte contraction de ses multiples de valorisation et termine l'année avec un repli de -27,4%.

2023 démarre dans un climat plus constructif. Les incertitudes liées au niveau d'inflation futur et à l'ampleur du ralentissement économique n'ont pas été levées mais des signes d'amélioration sont réels. La baisse récente des prix de l'énergie devrait contribuer à ralentir l'inflation même si la direction de l'inflation sous-jacente est plus incertaine. Sur le plan économique, les indicateurs avancés semblent se stabiliser après plusieurs mois de dégradation continue. Dans cet environnement encore incertain, nous privilégions les fonds investis dans des entreprises ayant un « business model » robuste, qui bénéficient de tendances de croissance structurelle et qui par conséquent, devraient être en mesure de faire croître leurs bénéfices.

Le portefeuille clôture l'année 2022 en repli de -17,3%. Cette performance est cohérente avec celle des indices représentant les principales composantes de notre allocation stratégique sur la période :

- actions européennes (-12,5%)
- actions PME/ETI européennes (-23%)

- actions américaines (-18,5% en dollars, -13% en euros)
- actions pays émergents (-20% en dollars)

Notre sélection de fonds s'est globalement bien comportée face à ces indices, permettant ainsi d'amortir le repli général des marchés.

Calcul du risque global

La méthode utilisée pour le calcul du ratio du risque global est la méthode du calcul de l'engagement.

Effet de levier

Effet de levier brut = 0,98

Effet de levier selon la méthode de l'engagement = 1,00

Politique ISR

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion de l'OPC est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

Le FONDS AGRICA ÉPARGNE LONG TERME n'est pas un fonds ISR, la stratégie d'investissement ne prend pas en compte de critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion de l'OPC est soumise au règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.

Au titre du Règlement sur la Taxonomie, les investissements durables sur le plan environnemental sont les investissements dans une ou plusieurs activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental si elle contribue de manière substantielle à l'un des 6 objectifs environnementaux définis par le Règlement sans causer préjudice important à l'un des 5 autres.

Les investissements sous-jacents au FONDS AGRICA ÉPARGNE LONG TERME ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le fonds est classé article 6

Le Fonds ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres en 2022

Le FCPE Agrica Épargne Long Terme appartient à la gamme de fonds d'épargne salariale gérée par AGRICA ÉPARGNE.

La composition du portefeuille a évolué tout au long de l'année. En date comptable, le volume des opérations correspondant est de :

Montant des achats : 4 389 828,41 €

Montant des ventes : 3 596 942,81 €

Règlement SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ PERFORMANCE ET COMPOSITION DU FONDS

Performances du portefeuille

Les performances sont présentées après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

Le portefeuille réalise une performance annuelle de -17,29%.



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Composition du portefeuille

Au 30 décembre 2022, le FCPE Agrica Épargne Long Terme était composé à 98,2% en parts d'OPCVM/FIVG investis dans des produits actions.

Principales lignes en portefeuille au 30/12/2022 :

AMUNDI S&P 500 ESG - IHE (C) : 13,8%

AE EP EURO SELECTION : 13,7%

GRAPHENE ACTI USA IH : 12,7%

RB-EURO PME-I : 9,1%

Monétaire : 8,9%

Répartition par classe d'actifs au 30/12/2022 :



● Monétaire/Liquidités :	1,8%
● Actions :	98,2%

Il convient de noter que le fonds Agrica Epargne Euro Responsable, fonds géré par les équipes d'AGRICA EPARGNE, a été investi dans ce FCPE et qu'il représente 13,7% de l'actif du fonds au 30/12/2022.

Il convient de noter que le fonds Agrica Epargne Euro Sélection, fonds géré par les équipes d'AGRICA EPARGNE, a été investi dans ce FCPE et qu'il représente 7.9% de l'actif du fonds au 30/12/2022.

■ FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS DE FONDS

Frais de fonctionnement et de gestion Part A	1,50%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	1,42%
Ce coût se détermine à partir :	
■ Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	1,42%
■ Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPC	0.00%
Ces autres frais se décomposent en :	
■ Commission de surperformance	0.00%
■ Commissions de mouvements	0.00%
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	2,92%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	Néant

■ HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes sont pris en charge par le fonds.

Ils sont inclus dans les frais de gestion et de fonctionnement.

Pour l'année 2022, les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 2 170,80 € TTC.

■ POLITIQUE DE REMUNERATION DU PERSONNEL EXERCICE 2022

Dans le cadre de sa demande d'agrément en qualité de Société de Gestion de portefeuille soumise intégralement à la Directive AIFM, AGRICA EPARGNE s'est engagée à respecter les principes de rémunération prévus par ladite directive dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- l'existence d'une politique de rémunération n'encourageant pas la prise de risque et visant l'ensemble des collaborateurs,
- la détermination et l'attribution des rémunérations avec pour objectif l'alignement d'intérêts entre les investisseurs et le gestionnaire du FIA.

Les grands principes de rémunération mis en place au sein de la société de gestion sont les suivants :

- composante fixe : rétribuant la capacité du collaborateur à assumer une fonction dans la société de façon satisfaisante. Cette fonction est corrélée aux compétences et à l'expérience du collaborateur,
- la composante fixe peut être complétée, de manière équilibrée, d'une rémunération variable (bonus) qui vise à reconnaître la performance individuelle dans la création de valeur pour la société de gestion. La performance du collaborateur est appréciée dans le cadre d'un processus d'évaluation formalisé au travers d'objectifs quantitatifs et qualitatifs définis.

Le bonus n'est payé que si la situation financière de la société de gestion le permet et s'il est réellement justifié au travers de l'évaluation individuelle, mais aussi collective des collaborateurs au regard de leur contribution dans la création de valeur pour la société de gestion.

La rémunération variable des preneurs de risques prend en compte des critères quantitatifs ainsi que des critères qualitatifs. Les rémunérations variables éventuelles sont déterminées chaque année par les dirigeants compte tenu de l'évaluation et de l'atteinte des objectifs définis pour chaque collaborateur. Elles sont versées en fonction de la rentabilité de la Société et de la performance individuelle (performance individuelle et collective, contribution au développement interne de la société, respect des processus et procédures, attitude à l'égard des autres collaborateurs...).

AGRICA ÉPARGNE LONG TERME

Le contrôle de la politique de rémunération et de son application s'inscrit dans les procédures et le plan annuel de contrôle.

La politique de rémunération fait l'objet d'une revue périodique par les dirigeants et d'une évaluation, au moins annuellement et à l'occasion de tout changement dans l'organisation ou le périmètre d'activité de la Société.

Ensemble des collaborateurs 14 collaborateurs	Salaires en K€ (salaires bruts hors charges patronales)	Commentaires
Salaires fixes	1 126	Montant annuel, incluant les augmentations et les primes versées lesquelles récompensent le mérite professionnel et non la performance des produits gérés*.
Total	1 126	

** Les éléments de rémunération alloués aux collaborateurs sont prévus au budget adopté par les Associés.*

Partie variable : NEANT

Appliquant le principe de proportionnalité, AGRICA EPARGNE ne procède pas à un affichage plus précis des rémunérations. En effet, compte tenu de la taille de la société, cet affichage pourrait permettre de déduire des rémunérations individuelles.

■ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DU FCPE

■ COMPTES ANNUELS DU FCPE



ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Composition de l'actif au 30 décembre 2022

AGRICA EPARGNE LONG TERME
FONDS D'EPARGNE SALARIALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SAS AGRICA EPARGNE
21, rue de la Bienfaisance
75382 PARIS CEDEX 08

En notre qualité de commissaire aux comptes du fonds d'épargne salariale AGRICA EPARGNE LONG TERME, et en application des dispositions de l'article L.214-24-49 du Code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 30 décembre 2022 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons du fonds d'épargne salariale acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons du fonds d'épargne salariale acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre la présente attestation dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AGRICAP EPARGNE EURO RESPONSABLE Part B	EUR	309,35	323 586,29	7,90
AGRICAP EPARGNE EURO SELECTION	EUR	2 642	559 364,24	13,66
AMERIGAN M	EUR	98,6	332 320,45	8,12
AMUNDI ACTIONS USA ISR R	EUR	2 214,4	359 153,54	8,77
AMUNDI MULTI-GERANTS PEA PME PART S-C	EUR	436	59 592,48	1,46
Graphene Actions USA IH	EUR	3,52	520 898,12	12,72
PRAIRIAL	EUR	232	163 000,88	3,98
QUERCUS	EUR	752	260 139,36	6,35
RAYMOND JAM.MICROCAPS FCP 3DEC	EUR	542,46	324 873,87	7,93
ROCHE-BRUNE EURO PME I	EUR	1 947,5	374 173,18	9,14
SILVER AUTONOMIE	EUR	1	177 400,87	4,33
TOTAL FRANCE			3 454 503,28	84,36
LUXEMBOURG				
AMUNDI INDEX S&P 500 - IHE	EUR	285	566 246,55	13,83
TOTAL LUXEMBOURG			566 246,55	13,83
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 020 749,83	98,19
TOTAL Organismes de placement collectif			4 020 749,83	98,19
Créances			366 131,98	8,94
Dettes			-380 856,59	-9,30
Comptes financiers			88 735,38	2,17
Actif net			4 094 760,60	100,00

Parts AGRICAP EPARGNE LONG TERME PART A	EUR	104 749,229	39,091
--	------------	--------------------	---------------



AGRICA EPARGNE LONG TERME

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 décembre 2022



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

**AGRICA EPARGNE LONG TERME
FONDS D'EPARGNE SALARIALE**
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SAS AGRICA EPARGNE
21, rue de la Bienfaisance
75382 PARIS CEDEX 08

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale AGRICA EPARGNE LONG TERME relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	4 020 749,83	3 890 747,64
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	4 020 749,83	3 890 747,64
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 020 749,83	3 890 747,64
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	366 131,98	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	366 131,98	0,00
COMPTES FINANCIERS	88 735,38	46 062,31
Liquidités	88 735,38	46 062,31
TOTAL DE L'ACTIF	4 475 617,19	3 936 809,95

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 855 324,06	3 803 683,22
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	304 218,41	172 467,29
Résultat de l'exercice (a,b)	-64 781,87	-52 743,81
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	4 094 760,60	3 923 406,70
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	380 856,59	13 403,25
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	380 856,59	13 403,25
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	4 475 617,19	3 936 809,95

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	117,18	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	117,18	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	317,09	162,68
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	317,09	162,68
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-199,91	-162,68
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	55 894,28	45 466,19
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-56 094,19	-45 628,87
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-8 687,68	-7 114,94
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-64 781,87	-52 743,81

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Conformément à l'instruction n°2011-21 du 21 décembre 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers, les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise, les obligations et les titres de créances négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués suivant la méthode de valorisation déterminée par un expert indépendant.

Toutefois, les obligations émises par l'entreprise non admises aux négociations sur un marché réglementé peuvent être évaluées à leur valeur nominale augmentée du coupon couru si le contrat d'émission comporte l'engagement par la société émettrice de racheter des titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande du souscripteur.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

QS0009117803 - AGRICA EPARGNE LONG TERME PART A : Taux de frais maximum de 1,50% TTC
Les frais de gestion administratifs sont de 53 723,48 € TTC.

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 2 170,80 euros, ils sont pris en charge par le fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts AGRICA EPARGNE LONG TERME PART A	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	3 923 406,70	2 358 349,93
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 423 932,21	1 407 598,67
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-533 869,10	-625 446,41
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	337 429,68	146 674,85
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-76 881,73	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-5 813,62	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-917 349,35	681 858,53
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>81 675,85</i>	<i>999 025,20</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-999 025,20</i>	<i>-317 166,67</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-56 094,19	-45 628,87
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	4 094 760,60	3 923 406,70

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

DÉTAIL DES COLLECTES^(*)

	30/12/2022	31/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 423 932,21	1 407 598,67
Versements de la réserve spéciale de participation	51 733,34	3 481,11
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	111 885,18	375 682,23
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	279 210,52
Versements volontaires	420 915,74	0,00
Abondements de l'entreprise	590 181,62	458 248,87
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	249 216,33	290 975,94
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	533 869,10	625 446,41
Rachats	161 233,67	192 156,49
Transferts à destination d'un autre OPC	372 635,43	433 289,92

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 735,38	2,17
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	88 735,38	2,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	366 131,98
TOTAL DES CRÉANCES		366 131,98
DETTES		
	Achats à règlement différé	366 131,98
	Frais de gestion fixe	14 724,61
TOTAL DES DETTES		380 856,59
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-14 724,61

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AGRICA EPARGNE LONG TERME PART A		
Parts souscrites durant l'exercice	34 793,652	1 423 932,21
Parts rachetées durant l'exercice	-13 053,920	-533 869,10
Solde net des souscriptions/rachats	21 739,732	890 063,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	104 749,229	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AGRICA EPARGNE LONG TERME PART A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2022
Parts AGRICA EPARGNE LONG TERME PART A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	55 894,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			882 950,53
	FR0013529856	AGRIC A EPARGNE EURO RESPONSABLE Part B	323 586,29
	FR0007372206	AGRIC A EPARGNE EURO SELECTION	559 364,24
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			882 950,53

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-64 781,87	-52 743,81
Total	-64 781,87	-52 743,81

	30/12/2022	31/12/2021
Parts AGRICA EPARGNE LONG TERME PART A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-64 781,87	-52 743,81
Total	-64 781,87	-52 743,81

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	304 218,41	172 467,29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	304 218,41	172 467,29

	30/12/2022	31/12/2021
Parts AGRICA EPARGNE LONG TERME PART A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	304 218,41	172 467,29
Total	304 218,41	172 467,29

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	683 087,26	1 310 979,56	2 358 349,93	3 923 406,70	4 094 760,60
Parts AGRICA EPARGNE LONG TERME PART A en EUR					
Actif net	683 087,26	1 310 979,56	2 358 349,93	3 923 406,70	4 094 760,60
Nombre de titres	24 926,070	38 460,447	64 877,311	83 009,497	104 749,229
Valeur liquidative unitaire	27,404	34,086	36,350	47,264	39,091
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,09	0,11	0,86	2,07	2,90
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,45	-0,47	-0,49	-0,63	-0,61

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AGRICAP EPARGNE EURO RESPONSABLE Part B	EUR	309,35	323 586,29	7,90
AGRICAP EPARGNE EURO SELECTION	EUR	2 642	559 364,24	13,66
AMERIGAN M	EUR	98,6	332 320,45	8,12
AMUNDI ACTIONS USA ISR R	EUR	2 214,4	359 153,54	8,77
AMUNDI MULTI-GERANTS PEA PME PART S-C	EUR	436	59 592,48	1,46
Graphene Actions USA IH	EUR	3,52	520 898,12	12,72
PRAIRIAL	EUR	232	163 000,88	3,98
QUERCUS	EUR	752	260 139,36	6,35
RAYMOND JAM.MICROCAPS FCP 3DEC	EUR	542,46	324 873,87	7,93
ROCHE-BRUNE EURO PME I	EUR	1 947,5	374 173,18	9,14
SILVER AUTONOMIE	EUR	1	177 400,87	4,33
TOTAL FRANCE			3 454 503,28	84,36
LUXEMBOURG				
AMUNDI INDEX S&P 500 - IHE	EUR	285	566 246,55	13,83
TOTAL LUXEMBOURG			566 246,55	13,83
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 020 749,83	98,19
TOTAL Organismes de placement collectif			4 020 749,83	98,19
Créances			366 131,98	8,94
Dettes			-380 856,59	-9,30
Comptes financiers			88 735,38	2,17
Actif net			4 094 760,60	100,00

Parts AGRICAP EPARGNE LONG TERME PART A	EUR	104 749,229	39,091
--	------------	--------------------	---------------